

Bruxelles Environnement
Madame M. GRYSEELS
Monsieur St. VANWIJNSBERGHE
Division Nature, Eau et Forêt
Gulledelle 100
B – 1200 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : DNEF/SVN/ab
CD 512 n°28.382
N/Réf : AVL/KD/AUD-3.1/s.513
Annexes : 1 dossier et
copie des courriers de la CRMSF (Rég. wall.)
et de la VKCML (Rég. flam.)

Madame, Monsieur,

Objet : AUDERGHEM. Forêt de Soignes.

Manuel pour la mise en œuvre de la charte graphique relative à la signalisation, élaboré dans le cadre du schéma de structure.

En réponse à votre lettre du 1er août 2011, en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 18 janvier 2012, **notre Assemblée a formalisé l'avis de principe qui reprend les remarques formulées par les trois Régions sur le projet de charte graphique relative à la signalisation de la Forêt de Soignes, élaboré dans le cadre du schéma de structure.**

Le présent avis ne constitue toutefois pas une validation de la part des Commissions de l'ensemble du schéma de structure ou des actions qui y sont développées.

Rappel

Le 12 juillet 2011, les représentants des Commissions flamande, bruxelloise et wallonne ont participé à une réunion organisée par l'*Agentschap voor Natuur en Bos* de la Communauté flamande concernant le schéma de structure de la Forêt de Soignes. La réunion s'est également tenue en présence des trois administrations régionales compétentes à la fois en matière de gestion des forêts, d'urbanisme et des monuments et sites.

Classée comme site par arrêté royal du 2 décembre 1959 et inscrite en zone Natura 2000, la Forêt de Soignes compte en effet près de 5000 ha qui sont gérés par la Région flamande (56%), tandis que la Région bruxelloise (38%) et la Région wallonne (6%) se partagent l'autre moitié.

Lors de cette réunion interrégionale, il avait été convenu que la CRMS bruxelloise rédigerait un projet d'avis, le transmettrait aux Commissions wallonne et flamande, centraliserait les remarques formulées par celles-ci et les transmettrait ensuite, sous forme d'avis commun et définitif, aux administrations concernées pour la fin de l'année 2011.

Notre Assemblée a donc examiné ce point en sa séance du 21 septembre dernier et formulé une série de remarques qu'elle a adressées, le 28 octobre, aux Présidents respectifs des Commissions flamande et wallonne (avec copie aux administrations).

La Commission wallonne a approuvé ce texte par courrier du 13 décembre 2011.

Le 12 janvier 2012, la Commission flamande a adressé sa réponse à la CRMS (reçue le 17 janvier). Ce courrier fait suite à la séance plénière du 15 décembre 2011 durant laquelle la section des sites de la VKCML s'est prononcée favorablement sur le projet de charte signalétique.

Description du projet

La mise en œuvre d'une nouvelle signalétique en Forêt de Soignes constitue une des actions proposées dans le cadre du schéma de structure. Celui-ci a pour mission d'élaborer une gestion de la forêt qui serait commune aux trois Régions. Il se fonde sur une approche interrégionale et coordonnée de la forêt.

Sur base d'une analyse détaillée de la situation existante, notamment du point de vue de la biodiversité et de l'écologie (habitats, peuplements, infrastructures, signalisation, réglementation, problématique de l'eau, etc.), le schéma développe une stratégie de gestion définie en 4 points :

- la conservation et le renforcement de l'écosystème de la forêt de Soignes ;
- le rétablissement de la cohérence spatiale et de l'intégrité du massif (une attention particulière devant être apportée aux solutions pour le morcellement et les enclaves) ;
- l'approche commune en matière d'écologie et de récréation (l'identité propre de la forêt devant primer sur l'identité régionale) ;
- les aspects juridiques, administratifs et pratiques doivent s'accorder de façon transfrontalière.

Pour atteindre les objectifs de cette stratégie, une série d'actions ont été proposées. Elles sont décrites dans des fiches qui précisent leurs objectifs, les échéances visées en fonction des priorités et des opportunités du moment, etc.

La mise en place d'une signalétique commune aux trois Régions, sur laquelle les trois CRMS sont invitées à se prononcer, est l'une de ces actions. **Leur avis ne constitue toutefois pas une validation de leur part de l'ensemble du schéma de structure ou des actions qui y sont développées.**

En effet, si la volonté de coordonner une gestion commune de la Forêt par les trois régions est salutaire, certaines actions semblent difficilement conciliables avec le maintien d'une proportion significative de la forêt cathédrale -alors que cette particularité constitue précisément un motif essentiel du classement. ***La mise en œuvre des actions projetées sur le territoire régional bruxellois de la Forêt devra de toute manière faire l'objet de demandes de permis unique.***

A ce stade, les Commissions encouragent les auteurs à poursuivre leur réflexion et la consultation des différentes instances concernées.

Remarques générales sur le projet de signalisation et de charte graphique

- L'une des idées maîtresses du schéma de structure est l'aménagement de six « Portes récréatives » aux entrées principales de la Forêt de Soignes. (rem : la Région de Bruxelles-Capitale en compterait deux : une à l'entrée du Rouge-Cloître à Auderghem, l'autre à l'entrée de l'hippodrome à Watermael-Boitsfort). L'aménagement de ces portes aurait pour but de concentrer aux entrées de la forêt les infrastructures récréatives pour tenter de limiter le dérangement de la structure écologique principale de la forêt. A ces portes, seraient regroupés les horeca et les parkings qui serviraient de points de départ pour les promenades. Des infrastructures plus légères seraient aménagées aux points d'accès secondaires.

- Le projet prévoit l'installation de panneaux volumineux en acier corten rouge aux six « Portes ». Des dalles en acier corten rouge seraient également posées sur le sol, tels des paillasons, invitant les

promeneurs à s'engager dans la forêt. Chaque Porte évoquerait une thématique particulière liée à la forêt. Des bannières seraient également placées en certains endroits

De manière générale, les Commissions plaident pour un respect maximal des sites classés et pour une intégration paysagère harmonieuse des différents équipements.

Dans le cas de la Forêt de Soignes, elles constatent que les panneaux et les dalles en acier corten, ainsi que les bannières relèvent du mobilier urbain et que ces éléments seraient peu appropriés dans le contexte forestier qui commande plus de sobriété. Cet aspect du projet devrait donc être revu (prévoir des accès moins emphatiques).

(Rem : dans son courrier du 12 janvier dernier, la VKCML n'apporte pas de précision sur ces éléments).

- En ce qui concerne les panneaux d'informations et les poteaux de signalisation, les Commissions plaident pour un encombrement minimal de l'espace public (accès, cheminements, croisée des chemins, etc.). ***Elles demandent de limiter les dispositifs au strict nécessaire et de revoir la pertinence des informations mentionnées en conséquence. La traduction F/Nl devrait être assurée dans les trois Régions. Pour ce qui concerne les différents modèles, le grand panneau d'information surmonté d'une toiture en acier corten pourrait être remplacé par un petit panneau plus discret. Elles demandent également de recourir aux potelets en bois (avec pictogrammes) plutôt qu'en acier corten.*** Les poteaux de signalisation existants qui présenteraient un intérêt, comme les anciens poteaux en fonte, devraient être conservés comme témoin de l'histoire de la forêt.

1. Remarques particulières de la CRMSF de la Région wallonne

- En sa séance du 5 décembre 2011, la section des Sites de la CRMSF a examiné le projet de charte graphique qui prévoit aussi des éléments de mobiliers forestiers. La Commission s'est réjouie de la volonté d'harmonisation entre les Régions des outils touristiques. Il lui paraît essentiel qu'une vision commune existe afin d'assurer la pérennité, la protection et le rayonnement de la Forêt de Soignes. Le projet lui paraît réfléchi et devrait améliorer la situation actuelle. ***La Commission wallonne se rallie aux souhaits de la CRMS bruxelloise. Elle demande toutefois que les panneaux d'information et les poteaux de signalisation soient également bilingues en Région wallonne (voir courriers en annexe).***

2. Remarques particulières de la VKCML de la Région flamande

- Dans son courrier du 12 janvier 2012, la VKCML signale qu'en sa séance plénière du 15 décembre 2011, ***elle s'est prononcée favorablement sur le projet de charte graphique tel qu'il fut présenté aux participants lors de la réunion du 12 juillet 2011.***

3. Remarques particulières de la CRMS de la Région de Bruxelles-Capitale

- Le projet présenté n'est pas coordonné avec les nouvelles signalétiques en cours de réalisation pour l'instant par Bruxelles Environnement : dans le cas du site du Rouge-Cloître, la Commission rappelle qu'en sa séance du 26 avril 2010, elle a émis un avis conforme favorable sous réserve sur un projet global de signalétique totalement différent concernant le site et ses entrées.

Une coordination entre ces projets doit impérativement être effectuée pour éviter toute surenchère.

- La Commission s'interroge sur la pertinence du choix de l'hippodrome de Boitsfort comme porte principale de la forêt alors que ce site est en attente d'un projet de remise en valeur et de réaménagement

global depuis plusieurs années. **La CRMS demande donc de rester attentif à ne pas bloquer le développement futur du site.**

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies :

- CRMSF - Région wallonne (Monsieur R. Tollet, rue du Vertbois 13C – 4000 Liège) ;
- KCML - Vlaamse Gewest (Mevr. A.-M. Draye, Phoenixgebouw, Koning Albert II-laan 19/bus 3 – 1210 Brussel) ;
- A.A.T.L. – D.M.S. (M. H. Vanderlinden et M. Th. Wauters) ;
- A.A.T.L. – D.U. (Mme C. Defosse et M. P. Fostiez) ;
- Département de la Nature et des Forêts de la Région wallonne (avenue Prince de Liège, 15 – 5100 Jambes) ;
- Agentschap voor Natuur en Bos van de Vlaamse Overheid (Dhr. P. Huvenne, Koning Albert II-laan 20 – 1000 Brussel).